

Les Commissaires devraient agir avec générosité et récompenser chaque année, surtout à l'époque des examens d'écoles, les élèves pour l'application, le travail, l'assiduité, etc. . . . .

Les Commissaires s'efforceront de donner comme prix des livres bien canadiens. Comme l'émet un vœu du Comité catholique, ces livres devront surtout traiter de l'histoire du Canada.

---

## XVII

### Les examens d'écoles

Les examens d'écoles doivent avoir un cachet de solennité. Les Commissaires tiendront à rehausser de leur présence cette cérémonie si chère aux parents et aux enfants.

Ils s'offriront à accompagner le curé à l'école et inviteront les notables du lieu à cette solennité.

S'ils ont la science suffisante, ils pourront se permettre d'interroger les enfants, de les faire lire, compter, et de leur poser différentes questions du programme scolaire pour l'année où est inscrit tel élève.

La bienséance exige que le curé soit le président de ces réunions et tienne la place d'honneur.

Ils n'oublieront pas de signer, ou à défaut du curé, d'écrire dans le registre des visiteurs l'impression que leur laisse tel examen pour ce qui regarde le titulaire et l'avancement des élèves.

---